

Gouvernements un accord de coopération dans le développement de la télédétection spatiale sur l'information mondiale sur les récoltes, qui prendra effet à compter de la date de votre réponse pour une période de trois ans, à moins qu'il ne soit auparavant dénoncé par l'un ou l'autre Gouvernement sur préavis écrit de six mois ou qu'il ne soit prorogé par consentement mutuel des deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'ambassadeur
PETER M. TOWE

L'honorable Cyrus R. Vance,
Secrétaire d'État,
Washington, D.C.